

Comment ça marche ?

Les matins de ramassage, les administrés mettent en évidence les sacs sur le trottoir devant leur domicile. Ces derniers sont ramassés par la benne à ordures.

Les sacs

Seront ramassés uniquement les sacs biodégradables mis à disposition par la Ville.

Les jours de ramassage

La ville est divisée en deux secteurs délimités par la voie ferrée. Le ramassage du secteur nord est prévu chaque 1^{er} et 3^e vendredi de chaque mois.

Par ailleurs, le ramassage du secteur sud s'effectuera chaque 2^e et 4^e vendredi de chaque mois.

Où récupérer mes sacs

Les sacs sont à disposition des administrés au Centre Technique Municipal de Forbach, moyennant les tarifs suivants : - **4,50 € les 20 sacs de 80 litres**

Adresse : Centre Technique Municipal
Rue Schoeser - 57600 FORBACH

Horaires : 7h00 - 11h45 / 13h00 - 15h00
du lundi au vendredi

Période de collecte : du 1^{er} avril au 31 octobre

Plus d'informations :

03 87 84 84 82



Le ramassage des déchets verts à Forbach

« Déchets verts bien triés, environnement bien traité ! »

Le ramassage des déchets verts devant votre domicile est possible. Mis en place sur l'ensemble de la commune, il vient en complément du ramassage des déchets effectué par la CAFPF. Ce service s'adresse à tous les Forbachois résidant en zone pavillonnaire.

Les déchets verts collectés par la commune sont valorisés dans un centre de compostage.

Ce ramassage gratuit à date fixe concerne les déchets verts conditionnés en fagots ou en sacs plastiques transparents spécifiques, issus du recyclage et recyclables.

Les déchets verts en 3 gestes

- 1 Bien trier
- 2 Utiliser le sac spécial déchets verts
- 3 Déposer son sac la veille



Je peux mettre dans les sacs

- Les tontes de gazon non fermentées
- Les tailles de haies et d'arbustes
- Les feuilles mortes
- Les fleurs fanées



Je ne peux pas mettre dans les sacs

- Les tontes fermentées
- La terre, les cailloux, les gravats, les pierres
- Les pots ou bacs à fleur
- Les tuiles, le grillage
- Les souches et les branches de diamètre supérieur à 4 cm
- Les déchets dérivés du plastique
- Les morceaux de bois autres que des branchages

Ainsi que tous les objets autres que les déchets verts



Je peux déposer des fagots

- De branches de moins de 8 cm de diamètre
- Des fagots de 1 m et de 35 cm de diamètre
- liés avec une ficelle (pas de fil de fer)

1 fagot = 100 litres



Je ne peux pas mettre dans les fagots

- Les troncs d'arbres
- Les branches de diamètre supérieur à 8 cm
- Les branches d'une longueur supérieure à 1 m

ATTENTION !

Pour être sûr de voir partir vos déchets verts, respectez bien ces règles. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas être ramassés car leur contenu ne sera pas recyclable.

Les déchets déposés en dehors des sacs (hormis les fagots) ne seront pas collectés.